

ASSEMBLÉE MUNICIPALE À LA SALLE COMMUNALE

LUNDI 7 DECEMBRE 2009

Président : M. Jean-René Carnal, président des assemblées

Secrétaire : M. Pierre-Alain Némitz, secrétaire des assemblées

Ayants droit présents : 47 ayants droit sont présents, (29 citoyens et 18 citoyennes) sur 1473 votants habiles à voter en matière municipale.
Pour respecter la règle, M. Carnal invite toute personne n'ayant pas le droit de vote à se retirer.

Convocation : les ayants droit ont été convoqués par avis dans la Feuille officielle d'avis du district de Moutier n°39 du 4 novembre 2009 et par cartes de légitimation personnelles portées à domicile sept jours au moins avant l'assemblée.

Scrutateurs : MM. Daniel Bernard et Philippe Criblez sont désignés scrutateurs.

Ordre du jour :

L'assemblée délibère selon l'ordre du jour suivant :

1. Décider les crédits d'engagement suivants :
 - a. Fr. 50'000.- pour le raccordement de la halle de gymnastique située au Chemin du Stade 8 au chauffage à distance;
 - b. Fr. 200'000.- pour le remplacement de la conduite d'eau sise dans la route cantonale depuis la gare jusqu'à la sortie est de la localité;
 - c. Fr. 80'000.- pour la réfection de la chape et de l'étanchéité du sol de l'annexe de la salle des fêtes ;
2. budget 2010 ; fixer la quotité, les taxes immobilières, des déchets et des chiens ;
3. Nomination de l'organe de révision des comptes pour 2010;
4. Information du conseil municipal sur l'introduction de la limitation générale de la vitesse à 30 km/h sur l'ensemble du réseau routier communal ;
5. divers et imprévus

Délibérations

08.0132.037 Crédit d'engagement de Fr. 50'000.- pour le raccordement de la halle de gymnastique au chauffage à distance

M. Kneuss rapporte : La salle de gymnastique a été rénovée il y a un peu plus de vingt ans. Le chauffage fonctionnant au mazout date de la rénovation. Il faut s'attendre à devoir le remplacer prochainement. Or, le réseau du chauffage à distance dessert déjà l'école secondaire voisine. Il paraît dès lors judicieux de raccorder la halle au réseau. La somme demandée doit couvrir l'émolument de rachat à RU-Calor SA et l'adaptation du réseau de distribution du chauffage à l'intérieur du bâtiment. Le projet ne soulève aucune question. Mis aux voix, le crédit est accordé à une large majorité sans avis contraire.

08.0132.038 Crédit d'engagement de Fr. 200'000.- pour le remplacement de la conduite d'eau de Grand-Rue est

M. Schaer rapporte : Avec l'implantation de LIDL, la route cantonale sera élargie. Profitant des travaux, le conseil propose de remplacer la conduite d'eau, à partir du bâtiment no 38 de la Grand-Rue jusqu'à hauteur de la rue de l'Est. Le tronçon à remplacer a plus de 60 ans. Il est d'un diamètre insuffisant (100 mm) alors que la lutte contre le feu exige un diamètre de 125 mm au moins. Il est composé de tuyaux emboîtés et matés. Le remplacement par une conduite de 150 mm assurera la mise à niveau de ce tronçon du réseau en continuation de ce qui avait été réalisé en 1998 pour la partie ouest de la Grand-Rue. Le crédit demandé comprend la fourniture des conduites, leur pose et les travaux de fouille. Le sujet ne soulève aucune question. Mis aux voix, le crédit est accordé à une large majorité sans avis contraire.

08.0132.039 Crédit d'engagement de Fr. 80'000.- pour la réfection de la chape et de l'étanchéité du sol de l'annexe de la salle des fêtes

M. Kneuss rapporte : Le sol de l'annexe fuit et, lors de précipitations, l'eau s'écoule jusque dans le sous-sol. La réfection est indispensable même si l'annexe devait être ultérieurement fermée. Répondant à un citoyen le rapporteur précise que la marge de manœuvre est faible quant au choix du matériau de la chape parce qu'il faut adapter le sol au niveau de celui de la grande salle. La fermeture de l'annexe est estimée à Fr. 250'000.- à quoi il faudrait de toute manière ajouter le crédit demandé ce soir. Par conséquent les travaux projetés sont limités à l'essentiel. Mise aux voix, la demande de crédit est acceptée à une majorité manifeste et sans avis contraire.

08.0111.007 Budget 2010, quotité et taxes

M. Buchser rapporte : Le budget présenté ce soir porte aux charges une somme de Fr. 11'049'447.11 et Fr. 10'880'223.- aux produits. Il est déficitaire de Fr. 169'224.11. La fortune communale devrait supporter cette situation. Les investissements prévus pour l'an prochain s'élèveront à Fr. 2'175'950.-. Cela représente un effort conséquent et qui ne pourra pas être reconduit chaque année, mais 2010 devrait permettre de rattraper certains travaux prévus en 2009 et qui n'ont pas été réalisés durant l'exercice.

L'objet ne soulève pas de question de fond. Le président demande alors à l'assemblée de se prononcer :

- sur la quotité fixée à 1.95; elle est adoptée tacitement ;
- sur le taux de la taxe immobilière qui est de 1,5 ‰ ; il est confirmé tacitement ;
- sur les taxes des chien, soit Fr. 50.- par chien au village et Fr 30.- pour les chiens des fermes; elles sont acceptées tacitement ;

- sur la taxe des déchets de Fr. 60.- par personne avec rabais de Fr. 12.- par enfant à charge, pour les entreprises selon échelle du règlement ; les taxes sont admises tacitement aussi ;

Alors le président met aux voix le budget dans son intégralité. Il est adopté à la majorité sans opposition. Le budget complet est annexé au présent pv (annexe no 12).

08.0141.006 Désignation de l'organe de révision pour 2010

L'assemblée confirme tacitement la fiduciaire Soresa SA en tant qu'organe de contrôle pour l'année prochaine.

07.1121.001 Information sur la limitation de la vitesse à 30 km/h dans les rues du village

M. Leuenberger rapporte : La municipalité recherche une solution depuis 2002. Cette année, le conseil a reçu une pétition diligentée par Mme Noémie Albertella avec plus de 200 signatures. Le conseil municipal est cependant d'avis qu'il vaut la peine de patienter jusqu'à l'ouverture de l'autoroute A16 d'ici trois ans. Alors, avec la réduction du trafic qui en découlera, il sera possible de régler la limitation de la vitesse en-dessous de 50 km/h non seulement dans les quartiers secondaires mais également sur la Grand-Rue. La sécurité des piétons est particulièrement menacée aux abords des écoles. Les parents qui mènent leurs enfants à l'école sont responsables en bonne partie de cette situation. Pour tenter d'y remédier, il leur sera proposé de stationner leurs véhicules sur le parking de Bellevue. Les enfants pourront alors rejoindre les écoles par le parc Grock et le Chemin des écoliers longeant le minigolf. Dans ce but, un passage de sécurité a été balisé devant le parc Grock. Autre argument soulevé, l'absence de moyens pour contrôler la vitesse. A quoi bon couvrir le village de signaux limitant la vitesse si les usagers ne respectent pas la limitation. Le rapporteur prend l'exemple de la Vie des Crêts dont les habitants viennent de déposer aussi une pétition demandant des mesures supplémentaires pour réduire le bruit du trafic alors que ce quartier est déjà limité à 30 km/h. Un grand nombre d'usager ne respectent pas la limitation.

Sur le problème de la Vie des Crêts, M. Torti soutient le responsable de la police en signalant que des mesures arrêtées en 1999 seront encore précisées à l'avenir pour les locataires de la salle des fêtes. En outre, souligne-t-il, après la réfection de la route, les voitures généreront moins de bruit du fait du remplacement des pavés par de l'asphalte. Mais cela ne permettra pas d'éviter que des automobilistes roulent trop vite.

Divers avis sont alors émis par l'assemblée. Ainsi il est constaté que les rues des quartiers nord du village sont très étroites et que, même sans limitation, il est dangereux de rouler à plus de 30 km/h. L'ouverture de l'autoroute ne réduira pas le trafic à l'intérieur du village du fait que ce sont essentiellement des habitants des quartiers concernés qui utilisent ces routes secondaires. L'attention du conseil est attirée sur le tronçon du Dr Tièche, entre Bel-Air et Bellevue, où souvent les automobilistes roulent trop vite. La sécurité aux abords de la garderie située dans le bâtiment de la salle communale devrait être améliorée en priorité. La situation est critique également dans les autres rues du village que les enfants empruntent ; il ne suffit pas de se préoccuper de la sécurité près des écoles. Les intervenants arrivent à la conclusion que le conseil doit plancher sur un concept de sécurité routière sur l'ensemble du village et demander son financement lors de la prochaine assemblée.

01.0302.013 Divers et imprévus

Facturation de l'eau : M. Buchser informe l'assemblée de la décision prise par le conseil d'introduire la facturation d'un acompte sur les factures d'eau, ceci en raison de l'augmentation du nombre d'abonnés qui sollicitent un paiement échelonné de leur facture annuelle. L'acompte qui sera facturé ce mois représentera 40 % de la facture 2009.

Le rapporteur en profite pour conseiller aux abonnés de faire preuve de vigilance. Il n'est pas rare qu'une petite fuite sur une chasse d'eau, sur la vanne de surpression d'un boiler etc. soit à l'origine d'une très grande consommation d'eau.

M. Torti informe l'assemblée sur les objets suivants :

Implantation de la chaîne de distribution de LIDL : en principe plus rien ne s'oppose à la réalisation du magasin projeté sur parcelle 70 de la Grand-Rue. Selon les prévisions du distributeur allemand, le centre commercial de Reconvilier devrait ouvrir ses portes en 2011 ;

Liaison piétonne entre la Rte de Tavannes et la Rue du Bruye : les CFF ont confirmé leur intention de contribuer financièrement à la réalisation d'une passerelle destinée à rétablir la liaison piétonne entre ces deux quartiers. En outre, la municipalité pourrait bénéficier d'un prêt LIM de la part du canton et de la Confédération pour cet ouvrage.

Implantation de l'usine Catecar et activités économiques locales : le projet est soutenu par la Promotion économique cantonale. Le conseil a rencontré à plusieurs reprises les promoteurs qui sont à la recherche d'investisseurs disposés à financer le démarrage de l'entreprise à hauteur de 10 à 15 millions de francs. Si le projet voit le jour, entre 80 et 100 emplois seront créés. La société Pierval a agrandi son usine cette année. La menuiserie Piazza a, elle aussi, franchi le pas et érige actuellement de nouveaux ateliers dans le secteur du Laipray. L'entreprise Pomtava développe de nouvelles activités.

Nouveau bâtiment administratif : une conférence de presse aura lieu demain matin pour présenter le projet finalement retenu par le conseil municipal. Après avoir envisagé l'agrandissement de l'actuel bâtiment administratif, puis évalué l'intérêt pour la commune des bureaux de Swissmetal, l'exécutif s'est rallié à l'idée de construire un bâtiment regroupant des intérêts publics et privés. Le bâtiment qui est projeté sur la parcelle de SIPAM, soit à l'arrière du bâtiment du Petit-Marais, comprendrait un niveau et demi environ affectés aux besoins communaux. Le reste du volume offrirait des logements vendus en propriété par étage. Cela donnera une nouvelle carte à jouer par notre village. La commune pourrait en outre s'engager au travers d'une société anonyme pour financer ce bâtiment. Cela permettrait une collaboration de fonds privés à la construction de ce bâtiment.

Les citoyens demandent encore des explications au sujet de :

Les nuisances générées par le dancing Le Perroquet : avec l'interdiction de fumer à l'intérieur des établissements publics, les clients du dancing sont constamment à l'extérieur. Non seulement les nuisances sonores deviennent insupportables, mais la clientèle se montre peu scrupuleuse, elle souille la voie publique et les propriétés voisines. Il s'agit d'un problème récurrent d'ordre et de tranquillité publics auquel le conseil doit s'atteler.

Cadeau communal pour chaque nouveau-né : il est suggéré d'offrir une attention, par exemple des sacs poubelles pour chaque naissance au village. Il est répondu sur ce point que les familles bénéficient d'une réduction de la taxe sur les déchets pour chacun de leurs enfants.

Piste Inline : qu'en est-il ? M. Torti répond à nouveau. La présence de la ligne à haute tension avait totalement échappé aux élus. Lorsqu'il s'est agi de concrétiser le projet d'aménagement de l'espace acquis par la commune, il a fallu déchanter. Il est nécessaire de respecter une très grande distance entre de telles lignes et des constructions. En outre, pour les terrassements, les autorités pensaient trouver un terrain d'entente avec les responsables du chantier N16. Ici aussi la municipalité a vécu une nouvelle déconvenue. Une autre solution est recherchée mais il n'y a pas de solution possible dans l'immédiat. Les améliorations foncières entreprendront encore une série de travaux durant les deux années prochaines et il sera peut-être possible de tenir compte de l'inconvénient subi par la commune.

Il est alors proposé que la commune participe financièrement aux frais d'exploitation de la patinoire de Saules que fréquentent les enfants de notre village. Le conseil prend acte de la proposition.

La parole n'étant plus demandée, M. Torti remercie l'assistance d'avoir consacré cette soirée aux affaires communales. Il rappelle encore la magnifique fête de la St-Nicolas organisée par la crèche municipale. Il souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année. Ensuite de quoi la parole n'étant plus demandée, M. Carnal lève l'assemblée. Il est 21.20 heures.

Au nom de l'Assemblée municipale
Le président: le secrétaire:

J-R Carnal

P-A Némitz